

LE CHEF
DU
DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

Berne, le 20 juillet 1954.

Personnelle

Monsieur le Conseiller,

Comme vous le savez, M. Hammar skjöld est venu à Berne mardi dernier, le 13 juillet. Il a eu avec le Président de la Confédération un entretien qui a duré presque une heure. Auparavant, j'avais eu une conversation avec lui, puis nous sommes allés dîner les deux au bord du lac de Morat. Nos entretiens ont été très ouverts. Ils ont porté sur les sujets les plus divers, de la situation politique générale aux questions administratives qui intéressent M. Hammar skjöld.

J'ai abordé avec ce dernier la question du retrait de notre délégation dans la Commission neutre de surveillance de l'armistice en Corée. Cette question a fait l'objet de votre lettre du 8 juillet, dont je vous remercie. Du point de vue des Nations Unies, M. Hammar skjöld préférerait que la Suisse et la Suède ne retirent pas leur délégation. Sur le fond de la question, il n'a cependant pas voulu me donner un avis et m'a demandé de pouvoir y réfléchir. Eventuellement, il vous en parlera à l'occasion. Je ne vous demande pas de prendre une initiative et d'aborder ce sujet avec lui.

L'état actuel de ce problème se présente à peu près comme suit: Du côté américain et sud-coréen, on souhaite la dissolution de la Commission neutre. Du côté communiste (Chine, Pologne, Tchécoslovaquie), on voudrait que la Commission continue son activité. Les Anglais préféreraient aussi que nous ne nous retirions pas pour le moment, tout en comprenant notre désir de ne pas continuer à exercer un mandat inefficace. En retirant unilatéralement notre délégation, nous sommes exposés à deux risques, l'un d'être accusés, du

Monsieur A. Lindt,
Conseiller de Légation,
Observateur suisse auprès de l'ONU,
New York.

./.

côté communiste, de nous rallier à la thèse américaine, l'autre de perdre le bénéfice certain que nous retirons, du point de vue de notre politique de neutralité, de notre participation à la Commission neutre. Je pense néanmoins que nous ne pouvons pas indéfiniment laisser une délégation en Corée. Notre opinion publique l'admettrait difficilement. Nous devons donc maintenir notre décision de nous retirer. Mais il convient de choisir le moment où nous prendrons une décision unilatérale qui devrait être irrévocable. Comme vous l'écrivez dans votre lettre du 8 juillet, le choix du moment a son importance. Nous devons, à mon avis, attendre la fin de la Conférence de Genève et de connaître les effets de l'accord qui interviendra probablement ce soir. Nous devons attendre aussi que l'Assemblée générale extraordinaire des Nations Unies, qui selon M. Hammarskjöld se réunira probablement dans le courant du mois d'août, ait eu lieu. Je n'envisage donc pas une décision avant le mois de septembre. Il semble que le Ministère des affaires étrangères de Suède, qui a toujours les mêmes intentions que nous, soit disposé à attendre encore l'Assemblée générale des Nations Unies qui se tiendra en automne et à laquelle M. Uden participera vraisemblablement. Je ne crois pas qu'il soit opportun que nous attendions aussi longtemps.

Quoi qu'il en soit et sans vous charger d'une démarche spéciale, je vous prie de faire savoir autour de vous, quand vous en avez l'occasion et lorsque ce sujet est abordé, que le Conseil fédéral est déterminé à retirer sa délégation dans la Commission neutre de surveillance. Les deux motifs essentiels à invoquer sont, comme vous le savez déjà, l'un que le Conseil fédéral avait envisagé un mandat d'une durée limitée, qui n'excéderait pas une année, l'autre que la surveillance exercée par la Commission neutre n'est pas sérieuse et efficace. A cela, on peut encore ajouter que notre système militaire

3.

ne nous permet d'envoyer en Corée que des volontaires et qu'en raison du peu de satisfaction que nos délégués éprouvent à accomplir leur tâche, il devient de plus en plus difficile de trouver des militaires disposés à se rendre en Corée, même pour une période limitée.

Tous les renseignements que vous pourrez me fournir sur cette affaire délicate me seront précieux.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Max Petitpierre

Max Petitpierre